

## VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville

N° 42.2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

14 décembre 2024

Date d'affichage

14 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 11

Votants 15

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 19 décembre à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

**Etaient présents :** Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Adjoints au Maire.

Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :** Alain GOLETTA (pouvoir à Mme DUFLOS), Lionel LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE), Georgette BRAZIER (pouvoir à Mme BUCHET), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).

**Etaient absents :** Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

### OBJET :

**Demande de subventions pour les études et les travaux du terrain de Football et des vestiaires.**

**Secrétaire de séance :** M. PREVOST

**Rapporteur :** M. le MAIRE

\*\*\*

M. le MAIRE rappelle la volonté de réalisation d'un terrain de football synthétique et ses vestiaires, en lieu et place de l'actuel terrain. Attendu depuis plus de 10 ans par tous les footballeurs, ce projet est enfin sur les rails : la prochaine étape sera l'écriture du cahier des charges techniques puis le lancement de l'appel d'offre. L'objectif est simple : une ouverture pour la saison 2025 – 2026.

M. le MAIRE demande l'autorisation de demander des subventions pour les études et travaux relatifs à ce projet.

**Entendu** le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à la majorité pour dont 2 abstentions (I. DUFLOS et A. GOLETTA),**

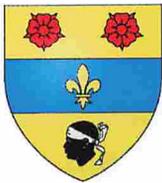
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE à demander les subventions à tous les prestataires susceptibles de financer les études et les travaux relatifs à la réhabilitation du terrain de football et la reconstruction de ces vestiaires du stade communal,

Transmise le

21 DEC. 2024

Affichée le

20 DEC. 2024

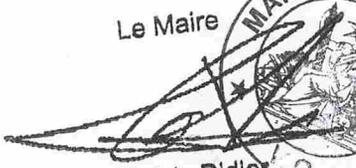


VILLE DE VEMARS

SAISON 2020-2021

- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire  
  
Frédéric Didier

